

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

DU CHARBON ET DE L'ACIER

ÉDITÉ PAR LE SERVICE DES PUBLICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE A LUXEMBOURG

11 DÉCEMBRE 1954

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

3^e ANNÉE N° 22

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE COMMUNE

Session extraordinaire novembre-décembre 1954

Procès-verbaux des séances

<i>Procès-verbal de la séance du lundi 29 novembre 1954</i>	525	<i>Procès-verbal de la séance du mercredi 1^{er} décembre 1954</i>	528
<i>Procès-verbal de la séance du mardi 30 novembre 1954</i>	526	<i>Procès-verbal de la séance du jeudi 2 décembre 1954</i>	530

ÉTATS PRÉVISIONNELS DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ

<i>Décision N° 5-54 de la commission des Présidents prévue à l'article 78, para- graphe 3 du Traité</i>	534	<i>Décision N° 6-54 de la commission des Présidents prévue à l'article 78, para- graphe 3 du Traité</i>	535
<i>Décision N° 7-54 de la commission des Présidents prévue à l'article 78, para- graphe 3 du Traité</i>		536	

EXPOSÉ SUR LA SITUATION DE LA COMMUNAUTÉ
présenté à la Session extraordinaire de l'Assemblée Commune.

(Novembre 1954)

La Haute Autorité a fait paraître un Exposé sur la situation de la Communauté à l'occasion de la Session extraordinaire d'automne de l'Assemblée Commune.

L'objet de cet Exposé est de faire le point du développement des actions en cours. Ces actions sont regroupées en quatre chapitres, traitant respectivement: des progrès vers *l'association de la Communauté avec le Royaume-Uni*; de l'évolution conjoncturelle, du fonctionnement et du développement du *marché commun*; des *investissements* et de la politique suivie en vue d'améliorer leur financement; et enfin des problèmes intéressant les *conditions de vie et de travail des ouvriers de la Communauté*.

Cet ouvrage comprend 152 pages (format 15×23) et est rédigé dans les quatre langues officielles de la Communauté ainsi qu'en anglais.

Le prix en est fixé à 30 frs. belges (210 frs. français). Les commandes doivent être adressées aux Bureaux de vente et d'abonnements indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté européenne*. Pour la Grande Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», Post and Trade Section, Cornwall House, Stamford Street, London S. E. 1.

ASSEMBLÉE COMMUNE

SESSION EXTRAORDINAIRE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1954

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 29 NOVEMBRE 1954

PRÉSIDENCE DE M. JEAN FOHRMANN

Vice-Président

Ouverture de la Session

La séance est ouverte à 11 heures 05.

La session extraordinaire de novembre-décembre 1954 est ouverte.

Hommage de l'Assemblée au Président Alcide De Gasperi

Interviennent: M. le Président, M. Monnet, *Président de la Haute Autorité*, M. Battista, *représentant du Conseil spécial de Ministres*, M. Schiavi.

La séance est suspendue à 11 heures 25.

La séance est reprise à 11 heures 45.

Vérification des pouvoirs

Sur proposition du Bureau l'Assemblée décide de valider les pouvoirs sans renvoi à une commission de vérification.

Sont validés les pouvoirs de MM. Bertrand, Birkelbach, Blaisse, Blank, Braun, von Brentano, Bruins Slot, Buset, Carcassonne, Chupin, Cochart, Debré, Dehousse, Deist, Delbos, De Smet, Dethier, Eckhardt, Fayat, Fohrmann, Gerstenmaier, Goes van Naters, Jaquet, Kapteyn, Mlle Klompé, Kopf, Korthals, Kreyssig, Kurtz, Laffargue, Lefèvre, Lenz, Loesch, Margue, Maroger, de Menthon, von Merkat, Mollet, Motz, Müller, Nederhorst, Oesterle, Ollenhauer, Pelster, Poher, Pohle, Pünder, Reynaud, Rip, de Saivre, Sassen, Schaus, Schoene, Strauss, Struye, Teitgen, Vendroux, Vixseboxse, Wehner, Wigny.

Election du Président de l'Assemblée Commune

Le Président précise que le mandat conféré au nouveau Président prendra fin à l'ouverture de la première session tenue par l'Assemblée après le 30 juin 1955.

Intervient M. Pünder.

Par acclamations l'Assemblée désigne M. Giuseppe Pella comme Président de l'Assemblée Commune.

PRÉSIDENCE DE M. GIUSEPPE PELLA

Président

Allocution du Président Giuseppe Pella

Dépôt de rapports

L'Assemblée prend acte du dépôt des documents nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Ordre des travaux

L'Assemblée fixe sa prochaine séance au mardi 30 novembre à 10 heures, pour établir l'ordre du jour de la session et entendre un discours de M. Monnet, *Président de la Haute Autorité*. Une suspension d'une heure permettra aux groupes de se réunir.

Ratification des modifications intervenues dans la composition des commissions

L'Assemblée ratifie les nominations aux commissions décidées à titre provisoire par le Bureau, conformément à l'article 35 du Règlement :

M. Loesch à la *commission des Affaires politiques*,

MM. Cochart et Eckhardt à la *commission des Investissements, des Questions financières et du Développement de la production*,

MM. Loesch et Oesterle à la *commission du Marché commun*,

M. Chupin à la *commission des Transports*.

L'Assemblée nomme M. de Saivre comme membre de la commission du Marché commun, en remplacement de M. Paul Reynaud, démissionnaire.

La séance est levée à 12 heures 20.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 30 NOVEMBRE 1954

PRÉSIDENCE DE M. GIUSEPPE PELLA

Président

La séance est ouverte à 10 heures 05.

Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Dépôt de documents

L'Assemblée prend acte du dépôt des documents nos 6 et 7 et du renvoi à la commission des Transports du document n° 6.

Ordre des travaux

M. le Président indique à l'Assemblée que le Comité des Présidents propose à l'Assemblée de fixer comme suit l'ordre de ses travaux :

Après la déclaration de M. le Président de la Haute Autorité, la séance serait suspendue pendant une heure pour permettre aux groupes politiques de se réunir.

A la reprise de la séance, et en premier lieu, M. Korthals présenterait son rapport fait au nom de la commission du Marché commun sur la question des cartels.

En suite de ce rapport s'ouvrirait une discussion générale sur les questions traitées spécialement dans le rapport de M. Korthals ainsi que sur la partie économique de l'exposé de M. le Président de la Haute Autorité.

Lorsque cette discussion générale sera close, la Haute Autorité répondra aux différents orateurs.

En deuxième lieu, l'Assemblée entendrait le rapport présenté par Mlle Klompé au nom de la commission des Affaires politiques sur les relations extérieures de la Communauté.

Après l'audition de ce rapport s'ouvrirait une discussion générale qui porterait d'une part sur les points présentés par Mlle Klompé, d'autre part sur la partie de l'exposé de M. le Président de la Haute Autorité ayant trait à sa politique générale.

Lorsque cette discussion générale sera close, la Haute Autorité répondra à nouveau aux différents orateurs.

En troisième lieu, l'Assemblée serait saisie et discuterait des rapports présentés par M. Kreysig au nom de la commission de comptabilité, par M. Carcattera au nom de la commission du Règlement, — sur l'article 46 du Règlement —, et de la question déposée par M. Kapteyn.

Enfin, la session prendrait fin sur la présentation et la discussion du rapport présenté par M. Teitgen au nom de la commission des Affaires politiques sur les pouvoirs de contrôle de l'Assemblée Commune et leur exercice.

Les séances seraient ainsi consacrées:

— aujourd'hui et mercredi matin s'il y a lieu, au rapport de M. Korthals, à la politique économique de la Haute Autorité et à la première réponse de celle-ci.

— mercredi, au rapport de Mlle Klompé, à la politique générale de la Haute Autorité et à la deuxième réponse de celle-ci.

— jeudi matin, aux questions administratives et réglementaires ainsi qu'à d'autres questions dont l'Assemblée est saisie, telle que celle de M. Kapteyn.

— jeudi après-midi, au rapport de M. Teitgen.

Ces débats pourront être éventuellement avancés ou retardés.

L'Assemblée décide d'adopter les propositions du Comité des Présidents.

Déclaration de M. Monnet, Président de la Haute Autorité

La séance est suspendue à 10 heures 45.

Elle est reprise à 11 heures 55.

Condoléances de l'Assemblée à M. Etzel

L'Assemblée présente ses condoléances à M. Etzel, *premier Vice-Président de la Haute Autorité*, frappé par le deuil de son père.

Proposition de question déposée par M. Kapteyn

Sur intervention de M. Kapteyn, l'Assemblée prend acte de la transformation de sa proposition de question, imprimée sous le n° 6 en question écrite avec demande de réponse orale déposée conformément à l'article 41 du Règlement.

La réponse de la Haute Autorité à cette question aura vraisemblablement lieu jeudi matin.

Discussion du rapport de M. H. A. Korthals fait au nom de la commission du Marché commun sur la question des cartels dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier, sous l'angle des problèmes de la concurrence et des ventes sur le marché charbonnier.

Interviennent: MM. H. A. Korthals, *rappor-
teur*, Pünder et Nederhorst.

La séance est suspendue à 13 heures 05.

Elle est reprise à 15 heures 30.

Suite de la discussion du rapport de M. H. A. Korthals et de la politique économique de la Haute Autorité.

Interviennent: MM. Terragni, De Smet, La Malfa, Vixseboxse et Rey, *Ministre des Affaires économiques du Royaume de Belgique, membre du Conseil spécial de Ministres*.

Hommages et vœux de l'Assemblée.

Sur la proposition de M. Paul Reynaud, l'Assemblée adresse à Sir Winston Churchill, à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire, ses vœux d'une vie longue et heureuse.

Sur la proposition de M. Giuseppe Pella, elle présente également ses vœux à M. Schiavi, doyen de l'Assemblée Commune, et qui vient d'entrer dans sa 83^{ème} année.

Suite de la discussion du rapport de M. H. A. Korthals et de la politique économique de la Haute Autorité.

Interviennent: MM. Vendroux, Pohle, Chupin, Carboni et Bertrand.

Le Président déclare close la discussion générale sur le rapport de M. Korthals et sur la première partie de l'exposé de la Haute Autorité.

Ordre du jour de la prochaine séance

Sur la proposition du Président, l'Assemblée fixe sa prochaine séance au mercredi 1^{er} décembre 1954 à 10 heures 30, avec l'ordre du jour suivant :

1) Réponse de la Haute Autorité aux orateurs.

2) Courtes répliques éventuelles de ces orateurs.

3) Présentation par Mlle Klompé de son rapport fait au nom de la commission des Affaires politiques et des Relations extérieures de la Communauté sur les relations extérieures de la Communauté et le développement de celle-ci à la lumière de l'évolution politique actuelle.

4) Dans l'après-midi, après la reprise de la séance — probablement à 15 heures 30 — discussion sur le rapport de Mlle Klompé et sur les questions politiques.

La séance est levée à 18 heures 40.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} DECEMBRE 1954

PRÉSIDENCE DE M. GIUSEPPE PELLA

Président

La séance est ouverte à 10 heures 35.

Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Suite de la discussion du rapport de M. H. A. Korthals et de la politique économique de la Haute Autorité.

Interviennent: MM. Albert Coppé, *second Vice-Président de la Haute Autorité*, Paul Finet, *membre de la Haute Autorité*, Nederhorst, Korthals, Pohle.

Le Président déclare clos le débat sur le rapport de M. Korthals et la politique économique de la Haute Autorité.

Discussion du rapport de Mlle M. A. M. Klompé fait au nom de la commission des Affaires politiques et des Relations extérieures de la Communauté sur les relations extérieures de la Communauté et le développement de celle-ci envisagé à la lumière de l'évolution politique actuelle, ainsi que de la politique générale de la Haute Autorité.

Intervient: Mlle M. A. M. Klompé, *Rapporteur*.

La séance est suspendue à 12 heures 45.

Elle est reprise à 16 heures 20.

Dépôt de rapport

L'Assemblée prend acte du dépôt du document n° 8.

Suite de la discussion du rapport de Mlle Klompé et de la politique générale de la Haute Autorité.

Intervient: M. Jaquet.

Dépôt d'une proposition de résolution

L'Assemblée prend acte du dépôt du document n° 9. Elle décide de le joindre à la discussion en cours et de le mettre aux voix à la fin du débat, sans renvoi préalable à la commission compétente.

Suite de la discussion du rapport de Mlle M. A. M. Klompé et de la politique générale de la Haute Autorité.

Interviennent: MM. Wigny, Debré, van der Goes van Naters, Birkelbach, Togni, Vixseboxse, Margue, Kopf, Dehousse, Fohrmann.

Le Président déclare close la discussion générale sur le rapport de Mlle Klompé et sur la deuxième partie de l'exposé de la Haute Autorité.

Réception d'un message de remerciements

L'Assemblée prend acte du message de remerciements que vient de lui adresser Sir Winston Churchill.

Vote sur la proposition de résolution de Messieurs E. M. Sassen, Guy Mollet et Yvon Delbos (Document n° 9)

Intervient: M. Debré.

A l'unanimité, moins deux abstentions, l'Assemblée adopte la rédaction suivante :

« *L'Assemblée Commune,*

prend acte de la déclaration qui lui a été faite par M. Jean Monnet, déclaration selon laquelle il ne demandera pas le 10 février prochain le renouvellement de son mandat;

fait siens l'hommage et les regrets exprimés au Président de la Haute Autorité par le Président de l'Assemblée dans son discours d'ouverture et souhaite également qu'il soit rendu possible à M. Monnet de modifier sa décision;

exprime au Président de la Haute Autorité sa gratitude pour l'œuvre qu'il a accomplie, le remercie spécialement d'avoir contribué à

assurer une collaboration constante de l'Assemblée et de la Haute Autorité et l'efficacité du contrôle parlementaire;

affirme comme lui que l'Unité européenne doit être «concrète et réelle», qu'il faut «poursuivre et élargir l'œuvre entreprise» et que «les États-Unis d'Europe ne sont pas seulement le grand espoir mais aussi la nécessité urgente de notre époque parce qu'ils commandent l'épanouissement de chacun de nos peuples et l'affermissement de la paix»,

estime en tous cas que la désignation des membres et du Président de la Haute Autorité, si elle n'incombe pas à l'Assemblée, n'est pas une mesure dont elle puisse se désintéresser, l'accord entre la Haute Autorité et l'Assemblée pour ce qui concerne l'orientation générale de la politique de la Communauté étant indispensable à son bon fonctionnement.

L'Assemblée exprime le vœu que les six Gouvernements, avant de désigner le Président de la Haute Autorité, procèdent à des échanges de vues avec son Président et mandate celui-ci à cet effet;

Elle prie la Haute Autorité de lui faire un exposé de sa politique immédiatement après la désignation de son nouveau Président, afin de lui permettre de se prononcer sur sa déclaration, et charge son Bureau de prendre les mesures nécessaires pour la convoquer éventuellement, à cette fin, en session extraordinaire.»

Intervient: M. Monnet, *Président de la Haute Autorité.*

Ordre des travaux

Sur proposition du Président de la Haute Autorité, l'Assemblée décide que la réponse de la Haute Autorité aux orateurs ayant pris part à la discussion du rapport de Mlle Klompé ainsi qu'au débat de politique générale aura lieu en même temps que la réponse aux orateurs devant intervenir dans la discussion du rapport de M. Teitgen.

Sur la proposition du Président, l'Assemblée fixe sa prochaine séance au jeudi 2 décembre 1954 à 10 heures 30, avec l'ordre du jour suivant:

1) Présentation et discussion des deux rapports de M. Kreyssig faits au nom de la commission de la Comptabilité et de l'Administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune (Documents n^{os} 1 et 3).

2) Présentation et discussion du rapport de M. Carcaterra fait au nom de la commission du Règlement, des Pétitions et des Immunités (Document n^o 8).

3) Question écrite avec demande de réponse orale posée par M. Kapteyn à la Haute Autorité.

4) Présentation et discussion du rapport de M. Teitgen fait au nom de la commission des Affaires politiques et des Relations extérieures de la Communauté (Document n^o 5).

La séance est levée à 19 heures 30.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 2 DÉCEMBRE 1954

PRÉSIDENCE DE M. JEAN FOHRMANN

Vice-Président

La séance est ouverte à 10 heures 40.

Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Discussion du rapport de M. Kreyssig fait au nom de la commission de la Comptabilité et de l'Administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur le Rapport du Commissaire aux comptes relatif au premier exercice financier qui a pris fin le 30 juin 1953 (Document n^o 1).

Interviennent : MM. Kreyssig, *Rapporteur*, Finet, *membre de la Haute Autorité*, Kreyssig, La Malfa, Blank.

L'Assemblée adopte la Résolution suivante :

« L'Assemblée Commune,

constate

que l'activité du Commissaire aux comptes nommé par le Conseil de Ministres s'est limitée, pour les institutions de la Communauté, exclusivement à la régularité de la gestion budgétaire et de la trésorerie des dépenses administratives,

que le Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier ne contient aucune clause déniaut à l'Assemblée Commune

un droit de contrôle, de sorte qu'il incombe à l'Assemblée Commune de contrôler également l'utilisation des moyens financiers qui sont fournis à la Haute Autorité par le prélèvement et les paiements de péréquation,

invite la Haute Autorité

à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre le contrôle parlementaire de l'utilisation de ses moyens financiers, et à informer périodiquement la commission de la Comptabilité et de l'Administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune de l'utilisation de ses fonds et de ses intentions concernant leur utilisation future,

décide,

pour les motifs exposés au Chapitre IV du Document 1 (1954-1955), de donner décharge au Secrétaire général et au Secrétariat pour la gestion budgétaire du premier exercice financier 1952-1953. »

Discussion du rapport de M. Kreyssig fait au nom de la commission de la Comptabilité et de l'Administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune sur le compte du deuxième exercice financier de l'Assemblée (1^{er} juillet 1953—30 juin 1954) - (Document n^o 3).

Intervient : M. Kreyssig, *Rapporteur*.

L'Assemblée décide d'arrêter les comptes de l'exercice 1953-1954 à la somme de Frs. b.: 46.862.771,55.

Réponse orale de la Haute Autorité à la question écrite posée par M. Kapteyn

Interviennent : MM. Spierenburg, *membre de la Haute Autorité*, et Kapteyn.

Discussion du rapport de M. Carcaterra fait au nom de la commission du Règlement, des Pétitions et des Immunités de l'Assemblée Commune sur l'amendement à l'article 46 du Règlement de l'Assemblée Commune (Document n° 8).

Intervient: M. Carcaterra, *Rapporteur*.

L'Assemblée décide d'amender comme suit le texte de l'article 46 du Règlement :

«Article 46

**RELATIONS AVEC L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

1. Au début de la première session ouverte après le 30 juin de chaque année, le Comité des Présidents nomme un rapporteur chargé de rédiger le rapport sur l'activité de l'Assemblée, prévu à l'article 2 du Protocole sur les relations avec le Conseil de l'Europe.

2. Après approbation par le Comité des Présidents et par l'Assemblée, ce rapport est transmis directement par le Président de l'Assemblée au Président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe. »

Discussion du rapport de M. Teitgen fait au nom de la commission des Affaires politiques et des Relations extérieures de la Communauté sur les pouvoirs de contrôle de l'Assemblée Commune et leur exercice (Document n° 5).

Intervient: M. Teitgen, *Rapporteur*.

La séance est suspendue à 12 heures 20.

PRÉSIDENT DE M. GIUSEPPE PELLA

Président

La séance est reprise à 15 heures 40.

Suite de la discussion du rapport de M. Teitgen fait au nom de la commission des Affaires politiques et des Relations extérieures de la Communauté sur les pouvoirs de contrôle de l'Assemblée Commune et leur exercice (Document n° 5).

Interviennent : MM. Carcaterra, Maroger, Debré, Motz, Bruins Slot, Dehousse, Maroger, Dehousse, Pohle, Margue, Kopf, Teitgen, *rapporteur*, Debré, Monnet, *Président de la Haute Autorité*.

Le Président déclare close la discussion générale sur le rapport de M. Teitgen (Document n° 5).

L'Assemblée décide de voter par division sur la proposition de résolution relative aux pouvoirs de l'Assemblée Commune et à leur exercice.

Partie I

La partie I est adoptée.

Partie II

Sur le § A de la partie II, M. Fayat défend la première partie de son amendement (n° 2) tendant à supprimer ce paragraphe.

Interviennent : MM. Wigny, Kapteyn, Dehousse, Fayat, Nederhorst, Wigny, Fayat, Teitgen, *rapporteur*, Fayat, Dehousse.

L'amendement de M. Fayat (n° 2) n'est pas adopté.

Le § A de la partie II est adopté.

Le § B de la partie II est réservé.

Partie III

La partie III est adoptée.

Partie IV

La partie IV est adoptée.

Partie V

Sur la partie V, M. Wigny défend son amendement (n° 3).

Interviennent: M. Fayat, Mlle Klompé, MM. Wigny, Teitgen, *rapporteur*, Fayat, Dehousse.

L'amendement de M. Wigny (n° 3) est adopté.

Partie II (suite)

Sur le § B de la partie II, précédemment réservé, interviennent MM. Dehousse, Poher et Teitgen, *rapporteur*.

Le § B de la partie II est adopté.

Sur l'ensemble du texte de la résolution intervient M. Vendroux.

L'Assemblée adopte la résolution suivante relative aux pouvoirs de l'Assemblée Commune et à leur exercice :

«L'Assemblée Commune

I. rappelle à ses commissions qu'elles sont en droit :

A. — de charger, avec l'accord du Bureau de l'Assemblée, un ou plusieurs de leurs membres d'une mission spéciale d'information,

— soit auprès des organisations économiques, professionnelles et syndicales qualifiées,

— soit auprès des organisations internationales qui poursuivent des buts analogues à ceux de la Communauté,

— soit auprès des Gouvernements nationaux,

— soit auprès du Conseil spécial de Ministres;

B. — d'inviter à l'une de leurs réunions pour y prendre la parole toute personne dont l'audition paraîtrait utile et spécialement :

— les membres du Conseil spécial de Ministres,

— les représentants des organisations économiques, syndicales et professionnelles, dont l'opinion pourrait éclairer la commission.

II. demande à la Haute Autorité:

A. — de reconnaître, en accord avec le Comité Consultatif, que les commissions de l'Assemblée peuvent demander à leurs rapporteurs d'assister, en qualité d'observateurs, aux réunions du Comité Consultatif présentant un intérêt particulier pour l'information de l'Assemblée ou de ses commissions;

B. — de négocier, en collaboration avec le Bureau de l'Assemblée, les accords qui permettraient à l'Assemblée d'entretenir, pour son information, des relations permanentes avec l'O.I.T., le G.A.T.T., l'O.E.C.E., la C.E.E. et ultérieurement l'Union de l'Europe Occidentale.

III. demande aux membres du Conseil spécial de Ministres de bien vouloir informer régulièrement l'Assemblée de la politique du Conseil, en usant de la faculté ouverte par le paragraphe 4 de l'article 23 du Traité.

IV. se reconnaît compétente pour débattre, à l'initiative de l'une de ses commissions ou de l'un de ses membres, des propositions de résolution relatives :

a) à l'application des articles 95 et 96 du Traité,

b) à tous actes, décisions ou projets qui par leur contenu ou leurs conséquences pourraient compromettre l'existence de la Communauté, son efficacité ou l'évolution que postule le Traité.

V. demande à son Bureau de la saisir du projet de constitution d'un groupe de travail chargé de faire rapport à l'Assemblée sur les questions suivantes :

a) les formules envisagées en collaboration avec la Haute Autorité pour donner suite au n° II de la présente résolution;

b) la procédure qui pourrait être proposée pour étudier les formules les plus opportunes et les plus efficaces pouvant assurer :

1. — une formulation plus nette du pouvoir de contrôle de l'Assemblée vis-à-vis de l'exécutif;

2. — une extension de la compétence matérielle de la Communauté, et d'une manière plus générale une extension du marché commun;

3. — les problèmes de l'élection au suffrage universel des membres de l'Assemblée.»

Convocation de l'Assemblée en session extraordinaire

L'Assemblée prend acte de l'accord de la Haute Autorité pour convoquer l'Assemblée Commune pour une session extraordinaire le 23 février prochain. L'ordre du jour suivant est envisagé :

— Rapport de M. Kurtz sur l'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune pour l'exercice 1955-1956.

— Rapport de M. von Merkat, au nom de la commission du Règlement.

— Un rapport de la commission des Investissements.

— Un rapport de la commission des Affaires sociales et

— Un rapport de la commission des Transports.

— Eventuellement, un rapport sur le statut des fonctionnaires de la Communauté.

— Exposé de la Haute Autorité.

M. le président adresse ses remerciements et ses vœux à l'Assemblée

Adoption du procès-verbal de la présente séance

Le procès-verbal de la présente séance est adopté.

Clôture de la session extraordinaire de novembre-décembre 1954

La session extraordinaire de novembre-décembre 1954 est déclarée close.

La séance est levée à 19 heures 45

ÉTATS PRÉVISIONNELS
DES
DÉPENSES ADMINISTRATIVES
DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ

EXERCICE FINANCIER 1953-1954

(Les états prévisionnels sont établis en francs belges)

DÉCISION N° 5-54

**de la commission des Présidents prévue à l'article 78, paragraphe 3
du Traité**

Les Présidents des quatre institutions de la Communauté,

Vu l'article 78, paragraphe 3 du Traité

DÉCIDENT

1° d'autoriser la Haute Autorité à opérer le virement suivant dans l'état prévisionnel de ses dépenses administratives du deuxième exercice financier couvrant la période du 1^{er} juillet 1953 au 30 juin 1954:

Du CHAPITRE I — DÉPENSES DE PERSONNEL

Art. 1 — Traitements et Indemnités du Président, des Vice-Présidents, des membres de la Haute Autorité et des fonctionnaires recrutés sur contrat et autres dépenses de personnel 2.750.000

Au CHAPITRE II — FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Art. 6 — Frais du Comité Consultatif, frais de mission et d'experts 2.750.000

2° d'autoriser le Conseil spécial de Ministres à opérer le virement suivant dans l'état prévisionnel de ses dépenses administratives du deuxième exercice financier couvrant la période du 1^{er} juillet 1953 au 30 juin 1954:

Du CHAPITRE I — DÉPENSES GÉNÉRALES

Art. 1 — Indemnités des délégués et dépenses similaires 1.200.000

Au CHAPITRE V — ÉMOLUMENTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET FRAIS
DE FONCTIONNEMENT DE SES SERVICES

1.200.000

La présente décision a été délibérée et adoptée par les Présidents des quatre institutions réunis en commission à Luxembourg, le 11 octobre 1954.

Le Président de la Cour de Justice

M. PILOTTI

Le Président de la Haute Autorité

J. MONNET

Le Président

de l'Assemblée Commune a. i.

J. FOHRMANN

Le Président

en exercice du Conseil spécial de Ministres

H. ULVER

EXERCICE FINANCIER 1954-1955

(Les états prévisionnels sont établis en francs belges)

DÉCISION N° 6-54

de la commission des Présidents prévue à l'article 78, paragraphe 3
du Traité

Les Présidents des quatre institutions de la Communauté,

Vu l'article 78, paragraphe 3 du Traité

DÉCIDENT

d'autoriser l'Assemblée Commune à opérer le virement suivant dans l'état prévisionnel de ses dépenses administratives du troisième exercice financier couvrant la période du 1^{er} juillet 1954 au 30 juin 1955 :

Au CHAPITRE II — DÉPENSES DE PERSONNEL

a) Traitements et indemnités du personnel permanent

de l'art. 220 — Indemnités de séparation 26.000

à l'art. 230 — Frais de retour au pays à l'occasion des vacances conformément à l'article 29 a) du Règlement provisoire

26.000

La présente décision a été délibérée et adoptée par les Présidents des quatre institutions réunis en commission à Luxembourg le 11 octobre 1954.

Le Président de la Cour de Justice

M. PILOTTI

Le Président de la Haute Autorité

J. MONNET

*Le Président
de l'Assemblée Commune a. i.*

J. FOHRMANN

*Le Président
en exercice du Conseil spécial de Ministres*

H. ULVER

DÉCISION N° 7-54

**de la commission des Présidents prévue à l'article 78, paragraphe 3
du Traité**

Les Présidents des quatre institutions de la Communauté,

Vu l'article 78, paragraphe 3 du Traité

DÉCIDENT

d'arrêter à Frs. 1.570.000,— le montant du premier état prévisionnel supplémentaire des dépenses administratives de la Haute Autorité pour l'exercice 1954-1955, en vue de porter à Frs. 4.173.000,— le montant des crédits ouverts à l'article 32 «Oeuvres sociales du personnel» de l'état prévisionnel de cette institution.

Cette décision a été délibérée et adoptée par les Présidents des quatre institutions réunis en commission à Luxembourg, le 11 octobre 1954.

Le Président de la Cour de Justice

M. PILOTTI

Le Président de la Haute Autorité

J. MONNET

*Le Président
de l'Assemblée Commune a. i.*

J. FOHRMANN

*Le Président
en exercice du Conseil spécial de Ministres*

H. ULVER

PUBLICATIONS

de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

ÉDITIONS DE LA HAUTE AUTORITÉ

		Périodiques		Prix	
		F. B.	F. F.	F. B.	F. F.
	Bulletin Statistique — Publication bimestrielle —	60,—	420,—		
	Abonnement pour 6 numéros (une année)	300,—	2.100,—		
Nos de référence	Brochures				
		F. B.	F. F.	F. B.	F. F.
10	Exposé sur la situation de la Communauté, du 10 janvier 1953 (*)	20,—	140,—		
158	Allocutions prononcées par M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, — à la première séance de la Haute Autorité le 10 août 1952 à Luxembourg; — à la première session de l'Assemblée, le 11 septembre 1952 à Strasbourg (*)	10,—	70,—		
159	Allocutions prononcées par M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, devant l'Assemblée Commune au cours de sa session de janvier 1953 à Strasbourg (*)	10,—	70,—		
172	Interventions du Président et des Membres de la Haute Autorité devant l'Assemblée Commune. Session de janvier 1953 à Strasbourg (*)	20,—	140,—		
1008	Rapport général sur l'Activité de la Communauté (10 août 1952—12 avril 1953) (*)	20,—	140,—		
1069	Rapport spécial sur l'établissement du marché commun de l'acier; supplément au Rapport général sur l'Activité de la Communauté, mai 1953 (*)	15,—	100,—		
1101	Tableau Comparatif des Conditions de Travail dans les industries de la Communauté. (Annexe au Recueil Statistique de la Communauté)	10,—	70,—		
1124	Echange de lettres entre le Président Eisenhower et les Présidents des Commissions des Affaires Etrangères du Congrès des Etats-Unis au sujet de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de l'Unification de l'Europe (*)	8,—	55,—		
1056	Rapport sur les problèmes posés par les taxes sur le chiffre d'affaires dans le marché commun (*)	43,—	300,—		
1146	Allocutions prononcées par M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, au cours de la session ordinaire 1953 de l'Assemblée Commune: 15-23 juin 1953 à Strasbourg	15,—	100,—		
1233	Exposé sur la situation de la Communauté au début de 1954 (*)	18,—	125,—		
1268	Allocution prononcée par M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, devant l'Assemblée Commune au cours de la session extraordinaire de janvier 1954 à Strasbourg (*)	6,—	40,—		
1322	Deuxième Rapport général sur l'Activité de la Communauté (13 avril 1953—11 avril 1954) (*)	40,—	280,—		
1360	Documentation sur les problèmes du travail dans les industries de la Communauté (Emploi et salaires)	45,—	315,—		
1366	Mémento de Statistiques 1954	30,—	210,—		
1523	Exposé sur la Situation de la Communauté présenté à la Session Extraordinaire de l'Assemblée Commune (Novembre 1954) (*)	30,—	210,—		

Les publications mentionnées ci-dessus sont imprimées dans les quatre langues officielles de la Communauté. Les publications marquées d'un astérisque (*) existent également en langue anglaise.

Les commandes doivent être adressées aux Bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté européenne*. Pour la Grande Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», Post and Trade Section, Cornwall House, Stamford Street, London S. E. 1.